

CA du CCAS du 8 Octobre 2024

Présents : MM Jean Christophe Mathy Poisot, Christian Pradel, Daniel Gaudon, Annick Di Stefano, Emilie Perrin, Clarisse Egloff, Simone Soly, Marie-Claude Vermare, Françoise Favre

Excusées : Mmes Gondard et Mure

Absente : Mme Wesse donne pouvoir à Mme Favre.

Désignation de la secrétaire de séance : Clarisse Egloff

Approbation du dernier compte-rendu.

CCAS :

- **Secours** : demande de Mme Cécile Hertas : elle est dans une situation financière compliquée, 2 enfants à charge, séparée. Elle dispose de 1030€ de ressources par mois, avec loyer, eau électricité à payer. Elle est en burn out professionnel. Elle rattrape déjà des retards de factures chez Véolia. Le CCAS lui a fait un bon alimentaire de 50€ et l'a mise en relation avec la MDR et une assistante sociale. Elle a surtout besoin de liens avec l'extérieur.

- **Repas des aînés** : Le devis d'un seul prestataire est présenté car le deuxième prestataire sollicité, Terre d'Italie, n'a pas répondu encore. Le menu à 25€ par personne est proposé par 2'EL Traiteur. En absence de réponse et malgré plusieurs sollicitations auprès de Terre d'Italie, 2'EL Traiteur est choisi.

Le prix à payer pour les invités est fixé à 29€, afin de couvrir le prix du repas et des boissons. L'année dernière 230 repas avaient été servis sur les 3 villages concernés. Pour rappel, Les Olmes préfèrent leur ancienne formule : goûter et bon d'achat.

La discussion s'engage autour des résidents qui ne viennent pas au repas des aînés mais qui font un repas festif à la résidence avec leurs familles, repas préparé par SER et petit cadeau du CCAS pour un coût de 25€/pers. Lorsque l'association Tisane aux Tilleuls existait, les résidents pouvaient venir au repas du CCAS et bénéficiaient d'un autre repas à la résidence organisé par l'association.

L'animation pour les repas sera assurée par Eric Bost pour un coût de 200€/ animation.

La mise sous enveloppe des invitations sera faite avec l'aide de membres du CCAS.

- **Convention Unique du CDG69** : renouvellement de la convention à avec actualisation du cadre tarif règlementaire et organisationnel et de certaines missions pluriannuelles, et à l'indique notamment pour le travail d'archivage. Approuvé à l'unanimité.

- **Rapport Social Unique 2023** : Voir la synthèse jointe. Les effectifs sont stables, et avec une parité égale. 4,38 ETP rémunérés en 2023. La masse salariale est contenue. L'absentéisme est faible. Les formations obligatoires sont faites : PSC1, sécurité incendie, habilitation électricité et 2 autres. La formation à la santé mentale a aussi été réalisée dernièrement.

Tous les indicateurs sont bons.

- **Document Unique 2024** : Il reprend les risques auxquels les agents sont exposés. Les remarques faites l'année dernière ont été prises en compte : aménagement du poste de travail, inscription aux formations... Donc pas de nouvelles préconisations. Avis favorable reçu.

- Aucune question diverse.

Résidence Autonomie :

- **Délibération des amortissements** annule et remplace : modification des gestions des amortissements. Approuvé à l'unanimité.

- **Avenant n°4 au contrat de location avec 3F** : modification de la redevance annuelle suite à la fin de 2 emprunts. Après négociation, on a une partie des redevances qui passe pour la provision pour travaux et l'autre pour le remboursement du dernier emprunt. La

nouvelle redevance sera de 51000€/an au lieu de 60000€. Valable pour 9 ans et renouvelable tous les 3 ans. La provision pour travaux ne peut servir que pour des travaux de « propriétaire » : toiture, façade, isolation... Approuvé à l'unanimité.

Une bonne nouvelle : la validation d'un logement supplémentaire : la résidence dispose maintenant de 35 logements. Le logement de la gardienne est disponible à la location et déjà loué depuis le 1er Octobre.

Une question est posée sur la rénovation des appartements, notamment pour les salles d'eau et les kitchenettes. Le CCAS ne peut pas financer ces travaux, sauf à utiliser les provisions pour travaux. 3F ont presque accepté ce programme avec un certain nombre de salles d'eau par an, environ 4 ou 5 douches par an. Pour les kitchenettes, il faut trouver un financement autre, notamment privés car pour le propriétaire, 3F, les kitchenettes ne font pas partie des charges du propriétaire et ne peuvent être financées avec la provision pour travaux. Une remarque : ces rénovations auraient dûes être anticipées lors des mandats précédents.

- Questions diverses :

Retour sur la semaine bleue : des personnes extérieures à la résidence sont venues aux différentes animations. Pour le vernissage des oeuvres du centre social beaucoup de monde est venu, des résidents et d'autres. La dictée a aussi bien fonctionné, environ 20 personnes avec des personnes extérieures. Les ateliers du CRIAS ? ont aussi bien fonctionné. Le ramassage des pommes de terre avec le périscolaire a rencontré un franc succès (les enfants étaient boueux mais ravis !). Le cuisinier va faire une purée. Des pommes de terre ont été données à la résidence.

Bientôt le séjour thermal à Vichy de 2 jours avec des résidents, transport en minibus.

Prochaine réunion du CCAS : mardi 3/12 19H

Séance levée à 20h10.